



Bulletin de préconisation n°12 du 05 août 2020

Réalisé par le : 

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06,11, 26, 83), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, Coopérative du Nyonsais, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2020>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <http://franceolive.fr/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Irrigation

Poursuite des arrosages pour soutenir le développement de la pulpe de l'olive.



Mouche de l'olive

Les captures sur la majorité des secteurs sont stables ou ont tendance à diminuer. **Il est important de rester vigilant et de maintenir une protection efficace** car les populations de mouches restent importantes pour la saison et les conditions climatiques favorables à leur activité.



Dalmaticose

Risque élevé. La dalmaticose est observée sur l'ensemble des bassins oléicoles et les dégâts sont en progression. Comme cette maladie est fortement corrélée à la présence de piqûre de mouche, vous devez protéger votre récolte contre les piqûres de ponte de la mouche de l'olive.



IRRIGATION

👉 Climat :

Au cours de la semaine écoulée, les besoins en eau des oliviers sont restés stables, avec des ETP comprises entre 5 et 6 mm par jour. Les pluies orageuses ont été faibles dans l'ensemble.

Relevés météo du 27 juillet au 2 août 2020		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyénées-Orientales
Cumul en mm sur la semaine	ETP	40	39	39	33	38	35	42	44	40	42	39	42
	Pluies	2	2	0	0	0	0	0	2	5	0	1	1
ETP moyenne en mm / j		5,8	5,5	5,6	4,7	5,4	5,0	6,0	6,3	5,8	6,0	5,6	5,9

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo).

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

Compte tenu de l'état de sécheresse, des arrêtés de restriction d'usage des eaux superficielles ont été publiés dans les départements de la Drôme, du Vaucluse (Nesque), des Alpes de Haute-Provence (Lauzon), des Bouches-du-Rhône (Real Jouques) et du Gard (Vidourle et aval du Gardon) : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

👉 Préconisation :

Les réserves en eau du sol sont épuisées, d'où un report de l'alimentation hydrique des oliviers sur l'eau d'irrigation. Aussi, les arrosages sont désormais plus importants (voir tableau suivant).

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyénées-Orientales
Goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 2 j (mm)	1,5	1,4	1,5	1,2	1,4	1,3	1,6	1,6	1,5	1,6	1,5	1,5
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 6 j (mm)	5,6	5,3	5,4	4,5	5,2	4,8	5,8	6,0	5,5	5,8	5,4	5,7
	10 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 8 j (mm)	8,8	8,4	8,6	7,1	8,2	7,6	9,1	9,5	8,8	9,2	8,5	9,0
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 8 jours (mm)		11	10	10	9	10	9	11	12	11	11	10	11

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m³ / ha ou encore 1 litre / m²**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m²), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 40 m² par défaut.

Sources données météo : CRIIAM Sud / SCP

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Les apports à prévoir en micro-jet sont fixés pour du matériel avec une portée de jet d'1,5 mètre (tache humide de 3 mètres de diamètre). En cas de portée inférieure, le volume d'eau apporté à chaque arrosage doit être revue à la baisse, ce qui est compensé par des arrosages plus rapprochés.



MOUCHE

Observations

D'après les BSV du 05 août 2020, les relevés du réseau de piégeage indiquent toujours une pression soutenue des populations de mouches, même si les captures enregistrées par le réseau de piégeage tendent à se stabiliser voire à diminuer dans la majorité des secteurs (sauf les Pyrénées Orientales).

Les dégâts restent globalement bien maîtrisés dans les vergers correctement protégés. En revanche, sans méthode de lutte, le taux d'olives piquées augmente toujours, notamment dans les vergers peu chargés, irrigués et/ou en présence de variétés sensibles (Lucques, Grossane, Bouteillan...).

Évaluation du risque

	Vergers sensibles (irrigué, variété précoce et de gros calibre, faible charge en fruits, zone littorale)	Vergers moins sensibles (non irrigué, variété tardive et de petit calibre, forte charge en fruits, zone de plaine ou d'altitude)
Capture de mouches	Risque élevé 	Vigilance renforcée
Aucune capture de mouche	Vigilance renforcée 	Vigilance renforcée

Le **niveau de risque se situe entre vigilance renforcée et risque élevé**. Les prévisions météorologiques annoncent globalement une augmentation des températures en fin de semaine mais des épisodes orageux pourront localement engendrer des baisses de températures et favoriser l'activité des mouches dans certains vergers. **Il faut absolument rester très vigilant.**

Préconisation

Si vous souhaitez récolter des olives, votre verger doit être normalement protégé de l'impact des populations de mouches depuis que les fruits sont attractifs (0,8 cm de longueur). **Si ce n'est pas le cas, il est impératif de réagir rapidement et mettre en œuvre une méthode de lutte (barrière minérale, insecticide ou piégeage massif) pour limiter les dégâts.**

Attention, cette année, vu les niveaux de population de mouches enregistrés, **l'efficacité du dispositif de piégeage massif (pièges bouteille) peut s'avérer insuffisant**, en particulier dans les vergers faiblement chargés et dans les petites parcelles.

Si une méthode de lutte a déjà été mise en œuvre, il peut être nécessaire de renouveler la protection ou de revoir la stratégie, notamment si les captures de mouches ou si les dégâts viennent à augmenter :

- **Stratégie barrière : votre traitement doit être renouvelé si votre dernière application date de plus de 3 semaines, en cas de lessivage par les pluies (cumul de 20 mm), en cas d'érosion par le vent et en cas de fort grossissement des olives.**

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud - Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

- **Stratégie insecticide : un traitement doit être réalisé en cas d'augmentation notable des captures de mouches sur votre verger ou en cas de maintien d'un niveau élevé de captures avec une augmentation des dégâts.**

Selon votre stratégie de protection contre la mouche, les préconisations sont les suivantes :

Stratégie barrière minérale en AB ou en conventionnelle (Seule ou combinée avec des insecticides)						
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nbre appli/an	ZNT en mètre	DRE en heure	Remarques
Agri nature Argical pro	Kaolin 99%	50 à 60 kg/ha 1 ^{ère} application	6	5	ND	Renouvellement tous les 20 à 30 jours en général sauf en cas de lessivage par les précipitations (20 mm) ou érosion par le vent
Sokalciarbo WP Baikal WP	Kaolin 1000G/kg	Puis 30 kg/ha	6	5	6	
Surround WP	Silicate d'aluminium		4	5	ND	
<ul style="list-style-type: none"> - Vous pouvez également utiliser des barrières minérales comme le talc Invelop® qui est reconnu substance de base par la Commission Européenne (doses d'utilisation identiques à l'argile kaolinite). - L'utilisation d'un adjuvant bouillie insecticide (Héliosol, Helioterpen Film...) est conseillée au moins lors des premières applications (optimisation de l'application, résistance au lessivage...). Les adjuvants Fieldor Max, Djeen, Squad et Hurricane se montrent moins efficaces. NB : à défaut de renouvellement de leur AMM, les adjuvants Héliosol, Escapade et Calanque seront retirés de la vente à partir du 7 août (possibilité d'utilisation jusqu'au 6 août 2021). 						

Stratégie insecticide en AB (Seule ou combinée avec une barrière minérale)						
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nbre appli/an	ZNT en mètre	DRE en heure	Remarques
Synéis appât	Spinosad à 0,02 %	1,2 l/ha	8*	5	6	Application localisée (10 % frondaison) Maximum de 30 litres de bouillie/ha Intervalle de 7 jours à 10 jours min entre les applications Stade d'application entre BBCH 71 et 85 Réaliser les applications lorsque les captures augmentent dans les pièges

Passage de 4 à 8 applications autorisées suite AMM dérogatoire (Art 53) signé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation signée le 23/06/20.

Stratégie Insecticide en conventionnelle (Seule ou combinée avec une barrière minérale)						
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nbre appli/an	ZNT en mètre	DRE en heure	Remarques
Décis protech...	Deltaméthrine 15 g/l	0,083 l/hl	3	50	6	Réaliser les applications lorsque les captures augmentent dans les pièges Alternier les matières actives
Karaté zéon...	Lambda cyhalothrine 100 g/l	110 ml/ha	2	50	48	

Stratégie Attract & kill (autorisée en AB)						
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nbre appli/an	ZNT en mètre	DRE en heure	Remarques
Viotrap	Deltaméthrine 0,125 g/kg Hydrolysate de protéine 21 g/kg	150 à 200 pièges/ha	1 à 2	ND	ND	Remplacer si précipitations > 200 mm Pas d'exposition directe aux rayons du soleil

L'utilisation d'une stratégie combinée (argile + insecticide) doit-être envisagée principalement dans les vergers peu chargés quand les niveaux de populations de mouches restent élevés et que les dégâts de mouches augmentent.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Sur les parcelles irriguées sensibles à la mouche, la réduction des arrosages limitera la sensibilité des olives aux piqûres de mouche.



DALMATICOSE

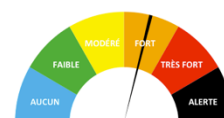
👉 Observation

D'après les BSV du 05 août 2020, la dalmaticose est observée sur l'ensemble des bassins oléicoles et les dégâts sont en progression : le taux d'olives présentant des symptômes de dalmaticose augmente globalement et des chutes d'olives sont à déplorer.

Les dégâts peuvent être sévères sur les vergers non protégés contre la mouche.

👉 Évaluation du risque

Le **risque est élevé**, principalement pour les vergers insuffisamment protégés contre les piqûres de mouche et déjà sujets à des symptômes de dalmaticose lors des années précédentes.



👉 Préconisation

Une bonne protection contre les piqûres de ponte de la mouche de l'olive reste la meilleure stratégie pour limiter les dégâts de dalmaticose sur les fruits.

À ce titre, une lutte préventive efficace contre la mouche basée sur des applications précoces et répétées de barrières minérales reste la meilleure solution pour se prémunir des dégâts de dalmaticose sur les fruits. Les traitements insecticides préventifs offrent une moins bonne protection si les captures de mouches se maintiennent à un niveau élevé.

INFOLIVE, bulletin de préconisation oléicole rédigé par le Centre Technique de l'Olivier.
22, Avenue Henri Pontier – 13 626 AIX-EN-PROVENCE tél. : 04 42 23 01 92

Rédacteur en chef : Christian PINATEL, Directeur technique du Centre Technique de l'Olivier
Responsable pôle agronomie : Julien BALAJAS – j.balajas@ctolivier.org - tél. 04 42 23 82 98 / 06 82 85 65 24
Technicien oléicole - fertilisation et irrigation : Sébastien LE VERGE – s.leverge@ctolivier.org – tél. 04 42 23 82 51
Responsable expérimentation agronomie : Chloé MESTDAGH – c.mestdagh@ctolivier.org – tél. 04 66 08 19 34 / 06